

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mille seize

le premier mars

le Conseil Municipal de la Commune de Pringy (Haute-Savoie)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François PICCONE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2016

OBJET :

N° 25/2016

ZAC PRINGY CENTRE :
suppression de la ZAC
créée le 24/10/2006 en vue
de la création de la ZAC
communautaire de PRE
BILLY

PRÉSENTS : MM André BOUVET, Philippe BOVET, Barbara CAMPELLO, Rudy DEMANGEL, Isabelle DIJEAU, Evelyne DESMONTAIS, Marie-Claude DE DONNO, Frédérique FINITI-BROISIN Jean-Luc FOL, Christian GAY, Michèle GENDRE, Jean-Michel GILBERT, Michel GOISSET, Christine GOMEZ, Frédéric KOHLER, Chantal LACROIX, Jean-François PICCONE, David RENAUDIN, Sandrine REVENAZ, Madelon SARREO, Christine SAUVAGE, Martine SCOTTON, Arnaud STEFANUTTI, Mathieu TISSOT, Gülcan UZUNER, Michel VITTET

Membres absents excusés : MM. Philippe ROUGE-PULLON,

Procurations :

Madame Christine GOMES a été élue secrétaire.

Par délibérations respectives des 19 et 28 juin 2012, le Conseil Municipal de Pringy et le Conseil de Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) ont déclaré d'intérêt communautaire le projet d'aménagement du futur quartier durable de Pré Billy et ont décidé d'engager les études préalables.

Cette phase d'études étant achevée et au vu du bilan de la concertation approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 12/11/2015, la C2A et la Commune de Pringy ont souhaité poursuivre le projet : la création de la ZAC de PRE BILLY fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil communautaire; par ailleurs la C2A a lancé le 12/02/2016 une consultation d'aménageurs pour réaliser le nouveau quartier. Le choix de l'aménageur interviendra au cours du deuxième semestre 2016.

Pour mémoire par délibération du 24 octobre 2006, la commune de Pringy a procédé à la création d'une ZAC dénommée "Pringy Centre" ayant pour objet la réalisation d'un projet de 28 000 m² de SHON habitat et 10 000 m² de SHON activités et équipements. Cette ZAC porte sur un périmètre d'environ 10 hectares et est intégralement incluse dans le périmètre de la future ZAC PRE BILLY. Pour sa réalisation, une convention publique d'aménagement avait été conclue avec un aménageur, la société TERACTION, le 23/12/2004. Cette convention expire le 23/06/2016. Par délibération du 19/01/2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à engager les démarches pour le rachat du foncier et la clôture de la convention publique.

Certifié exécutoire le :

Monsieur Le Maire rappelle que la ZAC créée le 24/10/2006 n'a pas été mise en œuvre en raison du projet de village olympique lors de la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques d'Hiver 2018. Par la suite, il a été décidé de reprendre et poursuivre la réflexion avec la C2A sur un périmètre plus large afin d'aboutir à un projet d'envergure communautaire au vu des enjeux du site:

- situé à l'entrée Nord de l'agglomération et à proximité d'un nœud routier très important ;
- deuxième gare de l'agglomération ;
- accès à Genève en 30mn;
- 7 500 emplois dans un rayon de 1km ;
- le projet mobilise plusieurs politiques communautaires : habitat, activité, déplacements.

Le Conseil Municipal de PRINGY a énoncé dans sa délibération du 19/06/2012 les objectifs fondamentaux de ce nouveau projet :

- construire un éco-quartier dans toutes ses dimensions : environnementale, économique, sociale...
 - ⇒ où sera recherché l'équilibre entre l'habitat, les activités économiques et commerciales, les équipements publics,
 - ⇒ suivant un schéma global et cohérent, en liaison avec les différents pôles existants (institutionnel, commercial, sportif) de la commune, mais aussi en direction des pôles proches comme la gare, l'hôpital, les secteurs d'activités et d'emplois voisins,
 - ⇒ suivant un rythme de développement maîtrisé et adapté à l'échelle de la commune
- converger vers un équilibre financier de l'opération
- offrir, dans le cadre d'une démarche d'éco-quartier, un cadre et une qualité de vie à tous les habitants : desserte en modes doux, transports collectifs (BHNS, pôle multimodal...), stationnement, accès routiers apaisés, réalisation d'un parc urbain significatif au centre de l'opération (« cœur vert »)...
- accueillir une population diversifiée, d'où une mixité à tous les niveaux : âges, catégories socio-professionnelles, revenus... Dans ce cadre, il est envisagé une proportion de 30 % de logements locatifs aidés, 7,5 % d'accession aidée (PSLA) et un minimum de 2,5 % d'accession « abordable ».
- affirmer une volonté forte pour un habitat de qualité et à haute performance énergétique

Les études préalables ont permis de dégager des grandes orientations et d'approcher un schéma possible d'aménagement. Le programme de construction envisagé est principalement réparti entre habitat, activités (bureaux, activités, commerces, hébergement hôtelier) et équipements. Un parc paysager central incluant la zone humide et le cours d'eau revalorisés, constitue l'élément majeur de l'armature du projet. Il profitera à tous les habitants et reliera les différents quartiers. Autour de ce parc, les nouvelles habitations sont implantées en s'intégrant à l'existant : zone naturelle, voiries, équipements scolaires et sportifs, habitat, commerces.

Le périmètre de la future ZAC de PRE BILLY s'étend sur environ 20 hectares, dont 7 hectares dédiés au parc public et aux espaces verts (y compris zones humides) et 3 hectares dédiés aux voiries (route du Plateau, voie de desserte, allée mode doux, RD 1201 et 14 pour parties)

Le programme prévisionnel prévoit le développement d'environ 87 000 m² de surface de plancher. Il se décline de la manière suivante :

- 67 000 m² logements (environ 900 logements)
- 8 000 m² activités tertiaires,
- 7 000 m² hôtellerie, commerces et services de proximité
- 5 000 m² équipement communal ou intercommunal

Le projet urbain s'inscrit dans la durée. Il sera aménagé progressivement sur une douzaine d'années (horizon 2030).

Le bilan prévisionnel s'équilibre à un montant estimé de 47,3 M€.

Ainsi, la modification substantielle du périmètre, du volume et de la nature de la ZAC existante conduisent à envisager la suppression de la ZAC Pringy-Centre et créer la future ZAC de « Pré Billy ».

Au vu de cet exposé, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression de la ZAC existante de PRINGY CENTRE créée le 24/10/2006, en vue de la création de la ZAC de PRE BILLY par la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à 25 voix POUR, 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE

DECIDE

- La suppression de la ZAC de Pringy Centre créée le 24 Octobre 2006 en vue de la création de la ZAC communautaire de Pré Billy
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches correspondantes à ce dossier



Le Maire,
Jean-François PICCONE